



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 25 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 25 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Joël SIELLER, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEOUX, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Philippe LETOURNEL

Pouvoir : 2 Pouvoirs

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR et Mesdames Sandrine ROL et Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mme Martine JOUANNET du Symeval, Mme Anne-Marie Aquilina du CEBR, Monsieur Jean-Jacques Léon de la Paierie Départemental, Mme Josselyne Théaudin de Eaux et Rivières de Bretagne et CCSPL CEBR, Mme Marie Pascale DELEUME Eau et Rivière de Bretagne et ACEAU, M. Patrick ANNE Collectif Eau Pays de Rennes CCSPL CEBR, M. Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 8

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 14 octobre 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/10/09 Convention avec les syndicats départementaux pour les carrefours de l'eau

Comité Syndical du 25 octobre 2016

N°16/10/09 Convention avec les syndicats départementaux pour les carrefours de l'eau

Rapport,

Comme chaque année, le SMG participe aux carrefours des gestions locales de l'eau en janvier 2017. Il est prévu de faire un stand commun avec les syndicats départementaux du pôle grand ouest, viendra s'y rajouter la FNCCR.

Pour l'année 2017, le SMG35 est en charge de l'organisation du salon et donc avance l'ensemble des frais.

Une convention prévoyant un remboursement des frais (location stand, impressions.....) devra être passée avec les syndicats départementaux voisins.


J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **APPROUVER** ces conventions
- 2°) **AUTORISER** le Président à les signer

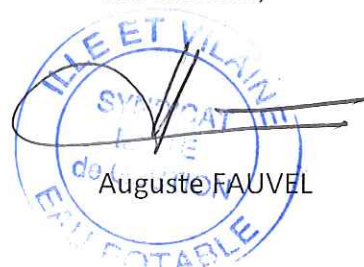
Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 25 octobre 2016

Le Président,



Auguste FAUVEL



ILLE ET VILAIN
SYNDICAT
DE
L'Eau
DÉPARTEMENTALE